



## Procès Verbal Conseil de Communauté Du 22 septembre 2014

### Membres présents : 39

Jean-Jacques MICHAU, Nicole QUILLIEN, Simone VERDIER, Rolland SANCHEZ, Henri BARROU, Christian CIBIEL, Alain PALMADE, Dominique BRETTE, Alain TOMEO, Marie-Françoise ALBAN, Valérie ANSELME, Ulysse AUDABRAM, Grégory BALARD, Nicole BASSET, Geneviève BERDEIL, Sébastien BERTRAND, Jean BLAVIT, Alain BOULBES, Xavier CAUX, Véronique CAZANAVE, Christian CHAUBET, Valérie DILLON, Jacques ESCANDE, Emmanuel FABRE, Eric FLEURY, Marie Christine JOLIBERT, Marie Thérèse LOPEZ, Christian MASCARENC, Serge MICHAU, Jérôme MOLA, Michel MORELL, Lucien PALMADE, Arlette ROMERA, Mariette ROUGE, Jean SAINT MARTIN, Alain SERVANT, Jean TRIGUERO, Sabine VARUTTI, Jean-Pierre WIDMANN.

### Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir : 2

Fabien CATALA à Christian CIBIEL, Claudine HYGOUNET à Nicole QUILLIEN,  
Jusqu'à l'arrivée de Mme Varutti pour le vote du point n°7 de l'ordre du jour : 1  
Sabine VARUTTI à Alain PALMADE

### Membres excusés : 12

Jacky BARBE, Jean HUILLET, André CARBONNEL, Gilles LEFRANCOIS, Pierre GARCIA, Pierre ROUGE, Monique ABELLANET LE MINEZ, Jean-Marc PIRLOT, Francis CHAUVRY, Francis BONNET, Daniel GAILLARD, Paul SOULA .

Monsieur le Président fait appel à candidature pour le secrétariat de séance.

Le Conseil Communautaire désigne Monsieur Henri BARROU.

### **1. Approbation du procès-verbal du Conseil du 7 juillet 2014**

Le procès-verbal de la séance de conseil du 7 juillet 2014 est adopté à l'unanimité.

### **2. Modification du poste encadrant technique pour le chantier d'insertion**

M. le président informe l'assemblée que l'agent en charge de l'encadrement technique du chantier d'insertion pour l'entretien des sentiers a quitté son poste. Cet agent était sur un contrat à durée indéterminée qu'il convient de fermer pour ouvrir un poste à temps plein à durée déterminée pour son remplacement.

M. le Président propose la fermeture du poste en CDI et la création d'un poste à temps plein d'encadrant technique pour le chantier d'insertion, rémunération selon dispositions de la décision n°2011/54 soit entre l'indice 322 et l'indice 472, durée 1 an renouvelable dans la limite de 6 ans.

**Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré :**

- **Décide** la création d'un poste à temps plein d'encadrant technique pour le chantier d'insertion, rémunération selon dispositions de la décision n°2011/54 soit entre l'indice 322 et l'indice 472, durée 1 an renouvelable dans la limite de 6 ans.

- **Décide** la fermeture du poste en CDI correspondant à ces fonctions

**Adoptée à l'unanimité**

### **3. Création du Comité technique et du CHSCT**

M. le Président informe le Conseil que la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix a dépassé le seuil de 50 agents qui oblige les collectivités à créer en interne un Comité Technique (CT) et un Comité Hygiène Santé et Conditions de Travail (CHSCT).

Il rappelle les compétences de ces deux comités et précise qu'ils sont composés de 3 à 5 représentants du personnel et de 3 à 5 représentants de l'employeur.

M. le Président propose la création de ces deux comités avec les compositions suivantes :

- **Comité Technique :**
  - 3 représentants des employés
  - 3 représentants de l'employeur avec voix délibérative au sein du CT
- **CHSCT :**
  - 3 représentants des employés
  - 3 représentants de l'employeur

#### **Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré :**

Approuve la proposition de M. le Président

Décide la création en interne :

- **Comité Technique :**
  - 3 représentants des employés
  - 3 représentants de l'employeur avec voix délibérative au sein du CT
- **CHSCT :**
  - 3 représentants des employés
  - 3 représentants de l'employeur

**Adoptée à l'unanimité**

### **4. Remboursement des frais pour la convention ADCF**

M. le Président rappelle que les frais de séjour et de déplacement des élus peuvent faire l'objet d'un remboursement aux " frais réels ", à condition toutefois que les dépenses ne soient pas excessives au regard de la nature et du lieu de la mission.

Il précise que la Communauté de Communes est adhérente à l'Association des Communauté de France (AdCF). Cette association organise un congrès annuel. Pour 2014, celui-ci se tiendra à Lille.

Le Bureau propose la prise en charge des frais de participation, hébergement compris, et de permettre le remboursement aux frais réels des frais engagés par le déplacement (avion, parking, taxi, navette, métro, bus).

#### **Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré :**

**Autorise** Monsieur Jean-Jacques Michau, Président de la Communauté de Communes à participer à la convention nationale 2014 de l'ADCF à Lille.

**Décide** de prendre en charge les frais de participation à cette manifestation et de rembourser au frais réels le coût des déplacements, dont les billets d'avions, pour cette mission.

**Adoptée à l'unanimité**

### **5. Convention de mandat - programme de voirie 2014**

Monsieur le Président rappelle que la réalisation de travaux de voirie par des opérations sous mandat permet à la Communauté de Communes de préparer, lancer et exécuter les marchés publics nécessaires à la réalisation des travaux de voirie des communes.

Il précise que la Communauté de Communes a déposé un dossier groupé de demande de DETR et a passé un marché pour la réalisation des travaux.

Il propose d'autoriser la signature des conventions de mandat avec les communes selon le projet de convention et les montants fournis en annexe.

#### **Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré :**

**Valide** le projet de convention présenté par M. le Président et annexé à la présente délibération,

**Autorise** M. Le Président à signer les dites conventions et les avenants qui s'y référeront.

**Adoptée à l'unanimité**

## **6. Appel à projets Réseau Cyber-base Midi-Pyrénées**

M. le Président rappelle que la Région Midi-Pyrénées accompagne le réseau des Cyber-bases depuis plus de 10 ans. Afin de soutenir le développement des usages numériques au sein de ces lieux, la Région a lancé un appel à projets thématique. Sur la période septembre 2014 à septembre 2015 les projets retenus pourront bénéficier d'une aide de 5 000 à 10 000 €.

M. le Président propose que la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix s'inscrive dans cet appel à projets afin de mobiliser les aides régionales pour le développement des actions de la Cyber Base sur la thématique « Accompagnement de l'emploi et développement de l'économie ».

**Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré :**

**Approuve** la proposition de M. le Président

**Décide** de candidater à l'appel à projets du Conseil Régional de Midi-Pyrénées pour les actions à développer par la Cyber-base sur la thématique « Accompagnement de l'emploi et développement de l'économie ».

**Autorise** M. le Président à signer tous les documents relatifs à ce projet et à sa mise en œuvre.

**Adoptée à l'unanimité**

## **7. Délibérations fiscales**

M. le Président informe l'assemblée qu'à la suite de la fusion des deux Communautés de Communes au 1<sup>er</sup> janvier dernier, il convient d'uniformiser les délibérations en matière fiscale.

### **7.1- Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)**

Concernant la TEOM, il propose :

- une zone de TEOM à **taux plein** sur l'ensemble des 33 communes (à titre indicatif le taux plein 2014 est de 10,50%)
- une zone à **taux réduit à 50% du taux plein** : pour les habitations, lieux dits et hameaux ne pouvant être desservis par le service de collecte des ordures ménagères. Au vu de la réorganisation des tournées de collecte, il propose :

**De supprimer** cette disposition pour le hameau de Jacquet à Mirepoix maintenant desservi par la collecte.

**De reconduire** cette disposition pour les lieux suivants :

**Dun** : Gorgues, la Bayche

**Le Peyrat** : Olympe, villa à la sortie du Peyrat, route de Ste Colombe (La Scierie)

**Léran** : Le Doucet

**Ste Foi** : Le Roudié

**St Quentin la Tour** : Ferme de Queille

**Lagarde** : La Bouiche

**Canon** : Couanel, le Chiquet, La Prade

**Mirepoix** : Malaquit, Le Bastié, Grateloup, Matis, Rouget, La Baraquette, Bourdicou, Marty, Capitoul, Espinoux, Gélade, Magalas, Le Roudier, Mativet, Le Fajet, Les Factous, Petinel,

Plajoulet, Bonnelle, Severac, Séveracou, Picotalent, Chicou, Falgas, Les Gascous, La Serette, Barteragnier, Pardeilhan, Grange Sibade, Bel air, Chambrié.

**D'ajouter** dans le zonage à 50% les lieux dits suivants :

**La Bastide de Bousignac** : Hameau de Cayra, Pech Lafargue

**Vals** : Hameau de Bayle, Lagrange

**Saint Félix de Tournegat** : Hameau de Marvielle

**Vivies** : Hameau de Cassagne

**Lapenne** : Hameaux de Perry, Pinet d'Escatelle, Peyretraucade.

- **Zone à taux très réduit** : avec un taux de 0.53 %, soit 5% du taux plein.

Pour les locaux situés dans un rayon de 1 km autour des installations de traitement des déchets ultimes de Berbiac

**Commune de Manses** :

- Hameaux et lieux dits : Castel-crabe, Berbiac, Mondonne, Vergnes, Le Cazal, Guillounet.

- Village de Manses par nom de rues :

Rue Barthe de Madame

Rue du Barry

Avenue de Montségur

Rue du Cazal

Rue du Liège

Place Saint Jean

Rue de l'Eglise

Place du 14 juillet

Le Château

Rue des Ecuries

Rue du Moulin

Rue des Portes

Place des Acacias

Les Bordes

**Commune de Mirepoix** : Hameaux et lieux dits: Embarou et Capussat, Saint Sernin, Cabaille

D'autres demandes d'intégration de lieux dans le zonage de taux réduit à 50% sont exprimées. M. le Président propose que ces demandes soient étudiées avec les services et la commission environnement, pour une prochaine décision.

**Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré** :

**Décide** la mise en place des zonages comme présentés par M. le Président et mentionné ci-dessus.

**Demande** aux services fiscaux de mettre en œuvre les différents taux sur les zones définies.

**Adoptée à l'unanimité**

## **7.2- Autres harmonisations en matière fiscale**

### **Taxe d'Habitation :**

Monsieur le Président informe le Conseil que pour permettre l'application des mêmes abattements de taxes d'habitation sur l'ensemble du territoire de la CCPM issu de fusion, une délibération de la CCPM doit fixer formellement les dispositions intercommunales en la matière (Art 1411-II-1 du CGI).

M. le Président propose de reconduire les abattements obligatoires pour charge de famille c.à.d. :

- 10% de la valeur locative pour chacune des deux premières personnes à charges

- 15 % de la valeur locative à partir de la troisième personne à charge.

M. le Président propose également d'étendre à tout le territoire :

- **Taxe Foncier Bâti** : l'exonération de 2 ans pour la création d'entreprise ou la reprise d'entreprise en difficulté (art 1383 A et 1464 C du CGI)
- **CTE** :
  - l'exonération de 2 ans pour la création d'entreprise ou la reprise d'entreprise en difficulté (art 1464 B du CGI)
  - l'abattement pour les diffuseurs de presse,
  - l'exonération d'Entreprises de spectacles vivants et cinéma art et essai.

#### **Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré :**

**Décide** la mise en place des dispositions en matières fiscales présentées par M. le Président et mentionnées ci-dessus.

**Demande** aux services fiscaux de mettre en œuvre ces dispositions pour l'exercice 2015 et suivants.

**Adoptée à l'unanimité**

## **8. -Renouvellement convention avec l'association familiale**

M. le Président rappelle que la Crèche et le Relais Assistantes Maternelles (RAM) sont gérés par l'association familiale « l'Oustalou ». La convention qui lie la CCPM à l'association est arrivée à terme.

Il propose que la convention soit reconduite sur les mêmes modalités que précédemment, soit :

- Durée : 2014-2017
- Participation au titre de la Crèche 36 290 € et pour le RAM 6 215 €
- Reversement des aides du Contrat Enfance Jeunesse de la CAF perçues par la CCPM au titre de cette activité.

#### **Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré :**

**Approuve** la proposition de convention présentée par M. le Président

**Autorise** la signature de cette convention avec l'association familiale l'Oustalou

**Dit que** les crédits nécessaires sont prévus au budget

**Adoptée à l'unanimité**

## **9. Reversement des aides du CEJ**

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes perçoit directement les aides versées par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour l'ensemble des activités développées dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) sur le territoire.

Deux de ces activités sont portées par des structures tierces : l'EISE pour le Lieu d'Accueil Parents Enfants (LAEP) et le SIVE Camon pour l'ALAE de St Quentin.

M. le Président propose de reconduire les conventions permettant le reversement de ces aides pendant la durée du CEJ (2014-2017).

#### **Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré :**

**Approuve** la proposition de reversement des aides du CEJ de la CAF à :

- Espace d'Initiatives Sociales et Economiques pour le Lieu d'Accueil Parents Enfants (LAEP)
- SIVE Camon- St Quentin-Lagarde-Troye d'Ariège-Belloc, pour l'ALAE de St Quentin.

**Autorise** la signature des conventions avec ces structures

**Dit que** les crédits nécessaires sont prévus au budget

**Adoptée à l'unanimité**

## **10. Conventions de mise à disposition de services et de locaux**

Monsieur le Président informe l'assemblée que pour la gestion des services intercommunaux et communaux des conventions de mise à disposition avec les communes sont nécessaires. Afin de prendre en compte les incidences éventuelles de la réforme des rythmes scolaires et uniformiser les échéances des conventions, il propose de renouveler les conventions au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Pour une durée de 3 ans sur le secteur enfance-jeunesse :

Mise à disposition de services de la CCPM à la Mairie de Mirepoix

Mise à disposition de services de la Mairie de Mirepoix à la CCPM: Groupe scolaire

Mise à disposition de services de la Mairie de Lérans à la CCPM : Ecole

Mise à disposition de services de la CCPM à la Mairie de Lérans

Mise à disposition de services de la Mairie d'Aigues vives à la CCPM

Pour une durée de 5 ans sur l'entretien de la base de loisirs de Lérans :

Mise à disposition de services de la Mairie de Lérans à la CCPM : Base de Loisirs

**Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré :**

**Approuve** les propositions de conventionnement dans les conditions stipulées avec les structures suivantes :

**La Mairie de Mirepoix pour la mise à disposition de services de la CCPM:**

Pour l'animation du conseil municipal d'enfants : 50 h / an d'un agent d'animation

Pour les activités sportives : 240 h / an d'un agent d'animation

Pour l'entretien du gymnase : 180 h / an d'agent d'entretien

Pour la petite maintenance informatique : 105 h / an d'un animateur cyber base

**La Mairie de Mirepoix pour la mise à disposition de ses services et locaux du groupe scolaire auprès de la CCPM :**

Pour l'entretien technique et les fluides sur les locaux du groupe scolaire 36.90% des charges

Pour le ménage des locaux : 156 h / an

Pour les repas des animateurs : coût de revient municipal

Pour les repas des enfants sur temps ALSH et mercredi : coût de revient – prix du ticket acquitté par les familles.

**La Mairie de Lérans pour la mise à disposition de ses services et de ses locaux auprès de la CCPM :**

Pour l'entretien technique des locaux et les fluides : 65, 50 % des charges du bâtiment accueillant l'école et l'accueil péri et extra-scolaire.

Pour l'animation :

840 h d'un agent d'animation

27 h d'un agent d'animation

Pour le ménage : 20% du coût de poste d'un agent d'entretien

Pour la gestion salariale : 20, 8 h / an de secrétariat

**La Mairie de Lérans pour la mise à disposition de services de la CCPM:**

Pour la gestion de la cantine : 20 % du poste de direction

**La Mairie d'Aigues Vives pour la mise à disposition de ses services et de locaux situés dans l'enceinte de l'école auprès de la CCPM :**

Pour l'entretien technique des locaux et les fluides : 26,35 % des charges

Pour l'animation : 3 animateurs pour un total de 706,50 h/an

Pour le ménage : 1 agent 100 h/an

Pour la gestion salariale : 52 h/ an de secrétariat

**Pour une durée de 5 ans sur l'entretien de la base de loisirs de Lérans :**

**La Mairie de Lérans pour la mise à disposition de ses services auprès de la CCPM :**

**Autorise** la signature des conventions avec ces structures

**Dit que** les crédits nécessaires sont prévus au budget

**Adoptée à l'unanimité**

## **11. Avenant N°2 Convention Territoriale**

M. le Président rappelle qu'en 2012, la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix a signé une Convention Territoriale des Politiques Educatives Concertées avec les institutions Caisse d'Allocations Familiales, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, le Conseil Général, l'Education Nationale et les fédérations et associations départementales d'éducation populaire réunies au sein d'une Inter-fédération.

Le Conseil Général de l'Ariège apporte dans ce cadre un soutien aux territoires signataires de la convention territoriale qui permet de cofinancer les Accueils de Loisirs Intercommunaux (ALAE, ALSH et secteur jeunesse) ainsi que le poste du coordonnateur pour un montant annuel de 15 930 € pour l'année scolaire 2013/2014.

M. le Président propose de signer avec le Conseil Général l'avenant à la convention initiale pour permettre le versement de ce soutien.

**Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré :**

**Approuve** la proposition de M. le Président

**Autorise** la signature avec le Conseil Général de l'Ariège de l'avenant n°2 à la convention territoriale des politiques éducatives concertées

**Adoptée à l'unanimité**

## **12. Aide CAF 2014 pour la poursuite du projet jeunesse**

M. le Président rappelle au Conseil qu'en 2010, la Communauté de Communes a répondu à un appel à projets lancé par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) sur le développement d'actions à destination du public adolescent pour la durée de 3 ans (2010-2012). Ce projet a été reconduit en 2013.

Il a permis de structurer le secteur jeunesse en expérimentant un dispositif où les animateurs sont au plus près des lieux de vie des jeunes et les implique dans la vie locale.

Ce projet peut bénéficier d'une année complémentaire d'aides à hauteur de 50 664 € de la CNAF.

Les actions conduites en 2013 se poursuivent sur cette année.

M. le Président propose de renouveler le conventionnement avec la CNAF pour l'année 2014.

## **Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré :**

**Approuve** la proposition de M. le Président

**Autorise** la signature avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ariège de la convention 2014 pour le soutien des « projets adolescents »

**Adoptée à l'unanimité**

## **13. Informations**

### **13.1- Décisions prises par délégation**

Selon les dispositions de l'article L 5211-10 du CGCT,

M. le Président informe le conseil de communauté des décisions prises par délégation.

<b>Objet</b>	<b>Référence de la décision</b>
Signature bail de la Maison de Santé pour un loyer de 4140 € mensuels	N°13/051
Signature marché à bon de commande pour la fourniture de matériel de pré collecte pour le verre et le papier- Entreprise SECAF Environnement pour un montant de 49 165€ HT maximum	N°14/043
Signature Actes de vente ZA de Mirepoix SCI CHAUSSON SALVAZA lot n° 9a pour un montant de 230 551.30 € TTC SCI Kiné Lauso lot n° 5 pour un montant de 35 954.94 € TTC	N°14/043

### **13.2- Compte-rendu des commissions par les Vice-présidents**

#### **Mme Brette pour la commission enfance-jeunesse**

Les dispositifs intercommunaux d'accueil pour l'enfance et la jeunesse ont été présentés à la commission.

Concernant la Crèche, la commission s'interroge sur les temps d'ouverture par rapport aux besoins des familles.

Les membres ont également souligné une volonté de voir les associations locales intervenir dans le cadre des ALAE.

Des visites de sites ont été initiées afin de découvrir les structures d'accueil intercommunales.

La prochaine réunion de la commission portera sur la jeunesse

#### **Mme Quillien pour la commission services à la population**

Les services intercommunaux (chantier d'insertion et Espace d'Initiatives Sociales et Economiques (EISE)) ont été présentés à la commission lors de cette première réunion.

Cette présentation a mis en évidence un besoin d'information auprès des Conseils Municipaux sur le rôle et les services de l'EISE, afin qu'ils puissent être un relais auprès de leurs administrés.

Les services publics tenant des permanences à l'EISE diminuent fortement, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie cesse ces temps d'accueil à Mirepoix. Un soutien des élus seraient nécessaires face au départ des permanences du territoire.

Concernant le portage de repas à domicile pour les personnes âgées ou en situation d'handicap, des solutions pour la couverture de territoire doivent être étudiées.

La commission s'interroge également sur l'offre de logements adaptés pour les personnes âgées valides sur le centre bourg.

#### **M. Cibiel pour la commission travaux**



La commission travaux s'est réunie le 9 septembre pour poursuivre le travail sur la compétence voirie. M. Cibiel fait part des grandes lignes de réflexion.

Les Communes de la Vallée Moyenne de l'Hers ont réaffirmé une demande de prise en compte d'une compétence globale comme leur ancienne CC l'assurait.

A la suite des échanges, il a été retenu de s'orienter vers une compétence voirie partielle dans un 1er temps mais qui évoluerait sur une période de 4 ans environ vers une compétence prenant l'ensemble des voies communales hors agglomération.

L'enveloppe financière dégagée en 2014 par la fiscalité nouvelle pourrait permettre de prendre près de 50 % du linéaire. L'intégration de cette première tranche de voirie dans l'intérêt communautaire pourrait se faire sur la base des critères étudiés en 2010. Ces critères visent les voies les plus circulées. Pour permettre d'intégrer au fil des ans des voies supplémentaires, la fiscalité devra être augmentée petit à petit.

Un programme pluriannuel de travaux doit être co-construit avec les communes pour prendre en compte les demandes et les attentes de chacun dans ce domaine et éviter que les communes ne délaissent leurs routes dans l'attente de la reprise par la CC.

Pour les communes de la Vallée Moyenne de l'Hers (sauf Lapenne) la baisse de la fiscalité sur les ménages suite à la fusion permet de récupérer le financement nécessaire à l'entretien des voies d'ici à une prise de compétence globale.

La prochaine réunion de la commission travaux se tiendra le 13 novembre à 18 h

### **13.3- Informations**

Inauguration de la Maison de Santé le 14 octobre à 15 h

Validation du terrain d'implantation de la nouvelle caserne de gendarmerie

Réunion d'information et de réflexion sur le développement éolien, le 15 octobre à 18 h

Fête de la gastronomie semaine du 20 au 26 octobre avec temps forts les samedi 25 et dimanche 26